

BANK OF AFRICA NIGER (B.O.A./NIGER)

CIB n° H 0038

B.P. 10 973 - NIAMEY

REPUBLIQUE DU NIGER

---

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SINCERITE DES  
INFORMATIONS DONNEES ETABLIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 849 DE  
L'ACTE UNIFORME OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES  
ET DU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE

ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS  
PERIODE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2014

F.C.A. - Fiduciaire Conseil & Audit  
Nonhou TARI  
B.P. 07 - NIAMEY  
Tél. : 20 - 73 - 38 - 13 - Fax : 20 - 73 - 51 - 95

---

GUILBERT & ASSOCIATES  
Maman KOUROUKOUTOU  
B.P. 10 858 - NIAMEY  
Tél. / Fax : 20 - 75 - 45 - 72

---

F.C.A. - Fiduciaire Conseil & Audit  
Noubou TARI  
B.P. 07 - NIAMEY  
Tél. : 20 - 73 - 38 - 13 - Fax : 20 - 73 - 51 - 95

---

GUILBERT & ASSOCIATES  
KOUROUKOUTOU Mamane  
B.P. 10 858 - NIAMEY  
Tél. / Fax : 20 - 75 - 45 - 72

---

**BANK OF AFRICA NIGER  
(BOA NIGER)**

---

**SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION  
AU CAPITAL DE 8 500 000 000 F CFA  
SIEGE SOCIAL, IMMEUBLE BOA NIGER  
B.P. 10 973 NIAMEY (NIGER)**

---

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SINCERITE DES  
INFORMATIONS DONNEES ETABLIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 849  
DE L'ACTE UNIFORME OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES  
COMMERCIALES ET DU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE**

**ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS  
PERIODE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2014**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes, et en application des dispositions de l'article 849 de l'Acte Uniforme du traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE), nous vous présentons notre attestation relative au tableau d'activité et de résultat, et au rapport d'activité de BOA Niger, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2014.

Le tableau et le rapport semestriels d'activités tels que joints à la présente attestation, ont été établis sous la responsabilité de la direction de la banque. Il nous appartient, sur la base de nos vérifications, d'en attester la sincérité.

La vérification des informations contenues dans ces documents a été effectuée selon les normes professionnelles en vigueur. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance moins élevée que celle résultant d'un audit. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques, et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires, et à en apprécier la sincérité.

A l'issue de notre examen, nous avons relevé que le résultat au 30 juin 2014 ne prend pas en compte des ajustements d'un montant total de F CFA 552 millions portant sur les points suivants :

1. Un complément de provisions sur les créances en souffrance qui aurait dû être comptabilisé pour un montant de F CFA 536 millions conformément à l'instruction n° 94-05 modifiée par l'instruction n° 2001-01 de la BCEAO ;
2. Une provision sur les suspens Western Union non dénoués pour F CFA 16 millions.

La banque aurait accepté de comptabiliser une provision F CFA 396 millions sur l'exercice 2014.

Sous réserve des points décrits ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans le tableau et le rapport semestriels d'activités ainsi que dans le rapport d'activité couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2014.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous vous rappelons le point suivant :

Une enquête administrative à soubassement fiscal et un contrôle fiscal sont intervenus au cours de l'exercice 2009. L'enquête administrative, portant sur les exercices 2001 à 2006, faisait ressortir dans son projet de rapport une notification de F CFA 1.111 millions. La réponse adressée par la banque le 06 juillet 2009 est restée sans suite.

Le contrôle fiscal qui visait les exercices 2006 à 2008, a conduit à une notification définitive de redressement de F CFA 993 millions incluant des pénalités. Dans sa réponse en date du 15 janvier 2010, la banque a reconnu le montant de F CFA 90 millions. Le montant reconnu au titre du contrôle fiscal a fait l'objet de règlement au cours de l'exercice 2010. Une caution d'un montant de F CFA 232 millions a été constituée par la banque au cours du premier semestre 2010 et une provision pour risque a été comptabilisée à hauteur de F CFA 270 millions au 31 décembre 2010. La réponse reçue par la banque en date 23 juillet 2012 fait ressortir un redressement de F CFA 927 millions au lieu du montant de F CFA 993 millions ressortant dans la notification définitive, soit un abandon des charges de F CFA 66 millions. Les échanges avec l'Administration fiscale se poursuivent sur ce dossier de litige fiscal.

*Les Commissaires aux Comptes*

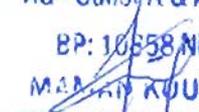
POUR F.C.A - FIDUCIAIRE CONSEIL ET AUDIT

**FCA** FIDUCIAIRE CONSEIL ET AUDIT  
Groupe Hélios Afrique - Faso

  
**Nouhou TARI**  
Expert-comptable Diplômé  
Gérant - Associé

POUR GUILBERT ET ASSOCIES

AG - Guilbert & Associates SARL  
BP: 10558 Niamey (Niger)  
**MAMAN KOUROUKOUTOU**

  
**Maman KOUROUKOUTOU**  
Expert-comptable  
Gérant - Associé

Fait à Niamey, le 24 juillet 2014

A N N E X E S

TABLEAU SEMESTRIEL D'ACTIVITE

RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2014



**I. Tableau et Rapport semestriels d'activités**  
**Tableau semestriel d'activités**

Montants en Millions de FCFA

Indicateurs	31 déc. 2013	30 juin 2013 (A)	30 juin 2014 (B)	Variations pour une année glissante (B-A)	
				En valeur	En %
Produit Net Bancaire	11 765,5	5 648,8	6 476,58	827,7	14,7
Frais généraux	5 473,6	2 581,0	2 879,59	298,59	11,6
Résultat brut d'exploitation	5 615,8	2 743,0	3 217,3	474,3	17,3
Coût du risque	614,8	284,8	235,7	-49,1	-17,2
Résultat exceptionnel	-190,4	-26,1	-79,7	-53,6	205,4
Résultat avant impôt	5 117	2 470,3	2 994,9	524,6	21,2
Résultat net	3 864,8	2 010,3	2 434,9	424,6	21,1

BOA - NIGER  
IMMEUBLE BOA  
RUE DU GAWEYE  
BP: 10973 NIAMEY

